

## Synthèse et clôture du colloque

---

**François Baroin**  
**Député-Maire de Troyes,**  
**Président de la Communauté de l'Agglomération Troyenne**  
**Vice-Président de l'Assemblée Nationale**

---

Je suis ravi de pouvoir vous accueillir, Monsieur le Ministre, à l'occasion de ce colloque impulsé par la CCI de Troyes et de l'Aube. Nous avons longuement commenté le choix de Troyes, en rappelant la situation particulière de notre ville au regard de la problématique qui nous occupait (l'agglomération troyenne accueille 85000 m<sup>2</sup> de surface de magasins d'usine). Sans reprendre de manière synthétique ce qui a été évoqué au cours des échanges, je souhaite m'arrêter sur trois idées essentielles.

L'expérience troyenne montre que magasins d'usine et activité du centre-ville ne sont pas antagonistes. Cela suppose une politique de peuplement du centre-ville, une politique de réhabilitation, une politique de requalification urbaine s'appuyant sur l'Etat et les fonds européens de manière à ne pas alourdir la fiscalité locale. En l'espace de dix ans, la somme des efforts consentis par les différents partenaires a rendu possible le dynamisme du centre-ville. Les pas de porte ne se libèrent plus. Lorsque toutefois l'un d'entre eux est cédé, il est acquis dans un temps record et laisse apparaître une hausse du prix du mètre carré dans le centre-ville de Troyes.

Les études montrent que les retombées économiques sont favorables à l'hôtellerie, à la restauration comme à l'ensemble des commerces de bouche ainsi qu'aux secteurs touristiques et culturels. Nous devons ces répercussions positives non seulement à ceux qui ont assumé le pari, mais également aux élus, aux acteurs du milieu associatif et aux acteurs du tourisme et du développement économique.

Ce colloque doit servir de tribune et recenser les problèmes identifiés. Pourra-t-on faire l'économie d'une évolution du cadre législatif applicable aux magasins d'usine ou aux centres de marques ? A l'époque où Monsieur Raffarin était ministre des PME, nous avons conjointement réfléchi sur la notion de bassin de territoire et sur la manière d'encadrer une logique industrielle. Même si cela demeure complexe, nous devons garder cette orientation à l'esprit pour envisager le cas de tous les territoires s'inscrivant dans une tradition industrielle.

Nous devons également réfléchir à la position du consommateur. Chaque consommateur français doit pouvoir prétendre aux mêmes avantages sans devoir parcourir une distance de plusieurs centaines de kilomètres. Les différents moyens de contrôle méritent d'être étudiés. Certains aspects relèvent de l'exception tandis que d'autres relèvent du droit commun. Nous serons attentifs aux rôles respectifs dévolus aux CDEC et à la CNEC. Il est souhaitable de ne pas marginaliser le rôle des élus.

L'expérience de Troyes a montré qu'il était possible de s'engager dans la voie des magasins d'usine. Est-ce possible partout ? Il s'agit là d'une question de poids à laquelle les différents intervenants se sont efforcés de répondre.

Est-ce possible avec le cadre législatif et réglementaire actuel ?

Est-ce souhaitable ?

Peut-on trouver un point de rencontre et d'équilibre entre le développement économique souhaité par les élus, les attentes du consommateur pour une certaine adaptation de la société à ses besoins, et la préservation du commerce de proximité ?

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques unes des questions évoquées et débattues ici, sur lesquelles il nous faudra encore réfléchir ensemble.